

## I- ATELIER : LES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Pau Langevin

La réforme va entraîner la modification de condition de vie de millions de familles.

### **Les motivations :**

- une très réforme qui vient de très loin. Travailler 3 heures l'après midi n'est pas souvent supportable. C'est encore plus vrai pour les territoires situés outre-mer.
- L'analyse du point de vue du moment de l'apprentissage et le moment de la réceptivité est essentiel.
- Le point de vue des chronobiologistes milite en faveur de la réforme.
- Parmi les pays de l'OCDE, la France est mal classée. Les élèves français sont parmi les plus mal classés pour déchiffrer un texte. **Il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour inverser la tendance.**

### **La prospective :**

Le niveau de chômage des jeunes est très élevé. L'éducation et la formation doivent être une priorité en France. Le budget de l'éducation nationale est « sanctuarisé ». La formation des enseignants est reconsidérée (le relèvement du niveau n'est pas suffisant). L'utilisation du numérique dans les écoles.

### **Les critiques :**

- « Les enfants sont fatigués » (la réponse : l'heure du coucher la veille)
- La contrainte pour les enseignants : le nombre d'heures demandé par l'EN est rigoureusement le même. Sauf que le mercredi matin est un temps scolaire de meilleure qualité. Une matinée de plus certes, mais

- L'enfant scolarisé le mercredi matin libère les parents pour leur permettre de disposer de temps supplémentaire favorable au travail des femmes par exemple.

### **Les avantages :**

- L'occasion pour l'Etat et les collectivités de jouer sur le levier formation et réussite des enfants. Les enfants des milieux bourgeois ont des activités multiples, payés par les familles (savoir être ; façon de comporter etc.). Les activités périscolaires sont un moyen d'avoir accès à d'autres savoirs au service de la réussite éducative.
- Les activités périscolaires ne sont pas totalement neuves : des choses remarquables se déroulent déjà dans les communes.
- Simplifier l'approche (l'exemple du coin lecture pour l'élève qui aime la lecture).
- Le coût : les aides sont prévues (fond d'amorçage a été renouvelé pour l'année prochaine ; la CAF a décidé de réorganiser ses aides pour mettre sur pieds les activités scolaires)

Une réforme importante : en jeu l'avenir des enfants et des élèves

Une réforme sociale : réduire les inégalités

Une réforme qui prend en compte ce qui existait déjà : le rôle éducatif des collectivités.

Une réforme démocratique : reconnaissance du partenariat avec les mairies

### **DEBAT :**

- Les rotations à Mayotte : manque de locaux entraîne la succession de groupes d'élèves dans les mêmes salles. Par ailleurs, il n'existe pas de cantines scolaires à Mayotte, mais un système de collations. Les enfants ne pourront pas tenir de 7h à 15h. Faire bénéficier aux communes du fond d'amorçage pour régler progressivement le problème des locaux scolaires.

- La problématique de l'immigration clandestine: 600 classes manquantes va passer rapidement à un nombre plus important.
- Là où il n'y a pas d'associations, il faudra les créer, ce qui emporte des coûts supplémentaires. La réponse réside dans les aides à apporter aux communes.

La construction des locaux scolaires est dévolue aux communes. Ces difficultés ne font pas obstacle à l'organisation d'activités périscolaires. Ces activités peuvent se dérouler à l'extérieur des salles de classes.

La visite de la Ministre en janvier prochain sera l'occasion d'une concertation plus longue pour trouver des solutions (cantines scolaires ; aides de la CAF).

**Mr Dominique ATCHICANON (Adjoint au maire de Saint-Benoît)**

**Les effectifs :**

25 écoles dont établissements privés.

4500 élèves

Transportés 1405

3h/semaine : 22 écoles ont adhéré au projet (1800 élèves et 220 animateurs 78 agents de la commune et 42 agents recrutés)

**La stratégie de la commune :**

éducation et l'égalité des chances.

La commune travaille à l'élaboration d'un Plan éducatif global

**Les activités :**

Danse, chant, théâtre, lecture, écriture, informatique, éducation à la citoyenneté, sécurité routière, langues vivantes etc.

**La méthode :**

La concertation entre tous les acteurs.

**Le coût :**

1 million d'euros

800 000 euros : personnel

200 000 euros : équipement

**Mme Sophie CHARLES (1<sup>ère</sup> adjointe Saint-Laurent du Maroni)**

**L'état des lieux :**

La commune possède une équipe de réussite éducative et a déjà mis en place des activités périscolaires.

**Les difficultés :**

- l'organisation de l'école et la démographie :  
Ville d'immigration et une population scolaire en constante augmentation. 8200 enfants dont 3000 de maternelle. 200 personnes sont affectées au fonctionnement des écoles. Un important nombre d'enfants transportés (1500).
- l'absence de cantines scolaires ;
- une pénurie des personnels d'encadrement ;
- l'impact sur les services municipaux ;
- le régime de journée continue (régime dérogatoire).

Le rythme de cette réforme : ne peut-on pas envisager un temps de mise en place plus souple pour les collectivités municipales de Guyane pour favoriser la concertation pour tous les acteurs ?

La mise en place d'activités périscolaires n'est pas une obligation si la communauté présente une incapacité totale ou partielle.

Tant pour la Guyane que pour Mayotte, les contraintes existantes nous invitent à travailler pour trouver des solutions, notamment sur la question de la restauration scolaire.

## **Les autres thèmes abordés :**

- La répartition de l'enveloppe sur l'année entière et non pas simplement sur l'année civile
- La nécessité de l'adaptation des rythmes scolaires aux réalités du terrain. Le gouvernement doit en tenir compte.
- Comparaison n'est pas raison : il n'est pas possible de comparer une situation allemande avec celle de la réalité archipélagique de la Guadeloupe.
- Une baisse de 80% à 40% de l'aide gouvernementale concernant la mise au norme sismique (Guadeloupe).
- La mise en œuvre de la réforme oblige d'y consacrer du temps : l'organisation des transports ; les vœux des élèves et des parents ; la prise en charge des personnels.
- La prise en charge par la collectivité publique des activités périscolaires pour favoriser les enfants des classes populaires.
- Les communautés d'agglomération exercent les compétences transport et restauration ce qui facilite les choses pour certaines communes (Anses d'Arlet - Sud de la Martinique).
- Le contraste entre le Nord et le Sud de la Martinique en matière de mise en œuvre des rythmes scolaires.
- La possibilité du choix entre le samedi et le mercredi pour l'aménagement scolaire crée des difficultés d'une commune à l'autre.

## **II- SEQUENCE COMMUNICATION DU GROUPE LA POSTE**

### **Didier Neyrolles : le facteur numérique**

#### **Les activités postales :**

- La communication commerciale
- La relation clients
- La logistique urbaine
- La philatélie

### **Les évolutions :**

- Digitalisation des échanges
- Rationalisation au sein des entreprises
- La gestion de la baisse de l'activité en 13 ans

### **Les choix opérés :**

- Transformation rapide et radicale dans les usages et les activités
- Demeurer le média majeur de la relation client désormais globale et multicanale
- Accompagner le développement du e.commerce
- Capitaliser les atouts de la Poste
- Etre l'inventeur du service à domicile

### **Les moyens :**

- Avahis.com (plate-forme de e.commerce)
- Flottes de véhicules adaptés à l'environnement urbain ou autre
- La commercialisation de services par l'entremise du smartphone mis à disposition par la Poste pour ses préposés (exemple : prise de photos par un agent postier de sinistres acheminé en direction de la compagnie d'assurance).

## **Frédéric Hoareau : les produits et les services offerts aux collectivités territoriales (CT)**

### **Le constat :**

- La dématérialisation des échanges est une priorité pour les CT
- Ces échanges doivent passer par le site internet de la collectivité

### **La gestion de la relation citoyen (AGRC) :**

- Optimiser les demandes de citoyens vers les services et de la collectivité vers les citoyens

### **Les bénéfiques :**

- Meilleure gestion des services de la commune (traçabilité)
- Meilleure image
- Simplification des démarches
- Participation active de la vie de la commune
- Sérénité, suivi, alerte-citoyen etc.

### **Les villes signataires pionnières outre-mer :**

Saint-André (Réunion), Le Port (Réunion).

### **Les objectifs :**

- Orchestrer l'ensemble des informations échangées avec les citoyens
- Rendre les services accessibles en mobilité
- Faciliter la gestion des incidents constatés par les citoyens par la géolocalisation

Offrir les services minimaux de la Poste dans certaines collectivités (exemple : Mayotte)

Doter les territoires ruraux de fibres optiques

Réduire la fracture numérique

Démocratiser le haut débit dans les outre-mers

**III-Décentralisation : quelle place pour la commune demain et pour l'intercommunalité**

**Serge Morvan (Directeur Général des Collectivités Locales)**

Une double tutelle pour les collectivités territoriales depuis 2012 : le ministère de l'Intérieur et le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique

## Le bloc communal :

On a vu des tentatives multiples pour remédier au nombre important de communes en France (plus de communes en France que les 15 de l'U.E. de l'époque).

La démocratie locale est très forte en France du fait de la multiplicité des communes.

### **Quels moyens dont peuvent disposer les communes ?**

- La ressource fiscale des petites communes fait obstacle à la conduite des politiques publiques.
- Les lois Guichard de 70 ont proposé la fusion des communes (communes nouvelles)
- L'intercommunalité à fiscalité propre qui succède aux syndicats (SIVU ; SIVOM ; ouverts ; mixtes).

### **L'intercommunalité à fiscalité propre :**

- Des ressources propres votées par le conseil communautaire, d'où un pouvoir fiscal qui s'exerce sur les habitants et les entreprises (la communauté de ville).
- La communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine et les métropoles.

### **Les évolutions :**

- L'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires à compter du mois de mars 2014 sous la forme d'un système qui est celui du fléchage.
- Le fléchage vaut pour les communes d'au moins 1000 habitants.
- Pour les métropoles, la question d'un suffrage universel indépendant va s'imposer vraisemblablement en 2020.
- Le mode de scrutin électoral peut avoir pour conséquence de créer une concurrence de légitimité démocratique.
- La baisse des dotations des communes de 1,5 milliards d'euros en 2014 (3,6% de la DGF).

- Les pouvoirs renforcés du préfet ont permis d'aller outre la volonté de certains conseils municipaux.

### **La crainte d'une dilution d'une intercommunalité qui deviendrait puissante :**

- Le pouvoir fiscal autonome a pour effet que l'intercommunalité n'est plus un simple outil.
- Les communes gardent des compétences au regard du CGCT. Les communes restent la base du système de démocratie locale.
- Il faut lutter contre tout déficit démocratique. Aussi, il faut donner à des structures qui ont des pouvoirs importants d'être soumis à une censure démocratique.

### **Philippe Bluteau (avocat de l'APVF)**

Une position d'observateur engagé !

### **La menace sur le bloc communal et le bloc local par l'intercommunalité :**

- Il existe une crainte de la supra communalité. La métaphore de la grenouille dans l'eau chaude et dans l'eau tiède.
- La réforme de l'intercommunalité de 2009/2010 qui concerne la finance, la compétence et la gouvernance : l'intercommunalité sous l'angle de la solidarité (le fond de péréquation intercommunale)
- La rationalisation de la carte intercommunale (2011). Qu'est-ce que cela signifie ? Une raison pure qui guide une bonne copie avec un préfet qui corrige quand il y a lieu.
- Les schémas départementaux ont provoqué des fusions, des extensions aboutissant à un processus de dilution (passage d'une dizaine à plusieurs dizaines de communes dans des structures intercommunales).
- Election intercommunale : la pire solution ? Une élection directe avec le même bulletin et 2 listes pour ne pas déconnecter la

commune et l'intercommunalité (la recherche d'un choix politique cohérent de l'électeur).

### **Les compétences**

- L'urbanisme : le PLUI (renforcer l'intégration par l'exercice des compétences obligatoires).
- La compétence nouvelle : gestion des espaces aquatiques et inondation (compétence intercommunale).
- Il faut suivre le troisième texte de l'acte III de la décentralisation (création des offices du tourisme, assainissement, la gestion des aires des gens de voyage).
- Le coefficient intercommunal de mutualisation (article 35a de la loi de modernisation de l'action publique) commandera les dotations détermination par la part des traitements
- La conférence intercommunale des maires (le sénat des maires) représente une solution pour que la commune continue d'être respectée. C'est un modèle d'inspiration fédérale.

**Quelle est la place du maire dans la nouvelle intercommunalité ?**

**Le système de fléchage est une victoire de l'AMF car avait été évoquée l'hypothèse de 2 listes.**

Il y a une responsabilité collective à ne pas créer des craintes là où il n'y en a pas.

**Pourquoi la dissolution d'un syndicat à Mayotte qui favorise l'intercommunalité en lieu et place d'un GIP ?**

C'est un moyen de permettre à l'Etat d'intervenir dans les financements.

**L'exemple de la dissidence des élus communautaires avec leur majorité d'origine.**

Il faut raisonner en mentalité intercommunale et non pas mentalité municipale.

**La décision de la CDCI l'emporte-t-elle sur le principe de la libre administration des collectivités territoriales ?**

La décision de la CDCI l'emporte sur la volonté municipale.

Décision de mai 2013 du Conseil Constitutionnel sur les pouvoirs exorbitants du préfet (QPC).

**La nullité des bulletins en cas de noms rayés sur l'une ou l'autre liste**

Le bulletin raturé est nul. La pédagogie en amont est fondamentale.

**La démission d'un élu municipal/communautaire**

Remplacé en conseil municipal par le suivant de la liste.

Remplacé en conseil communautaire par l'élu intercommunal du même sexe (le n° 3 homme de la liste municipale est remplacé par le n° 5 homme de la liste intercommunale).

NB : la liste intercommunale est composée de plus de noms que de siège à pourvoir (pour 5 siège un bonus d'un siège).

**Proposition de la loi du 2 juillet 2013 (Philippe Sueur).**

**IV- Présentation des rapports de synthèse des travaux et vote des résolutions**

**Le congrès des communes de Polynésie**

**2 thématiques récurrentes :**

- le paradoxe d'un partenariat institutionnel commune, pays et Etat
- La prédominance de la mise en place de la fonction publique communale

**Les autres thématiques :**

- la problématique du changement climatique
- l'aménagement et le développement (l'intercommunalité)
- la mise en œuvre des projets environnementaux (le rôle du citoyen et de la commune pour rendre lisible les politiques publiques afférents à ce domaine).

**Bilan de la mandature :**

- Un bilan mitigé : une fonction publique communale maîtrisée/une autonomie financière très relative.

- La difficulté de mise en œuvre du principe de la libre administration des collectivités territoriales.

### **Le message aux futurs élus :**

- Mise en œuvre d'un partenariat véritable
- Fin de l'aumône et de la mendicité
- Responsabilité accrue des décideurs publics locaux
- Préservation de l'unité communale

### **La liste des motions**

- ❖ L'absence de l'AMF aux travaux de l'ACCD'OM
- ❖ La meilleure connaissance des Outre Mer à l'apport national
- ❖ Le recensement des foyers fiscaux non imposés
- ❖ Les rythmes scolaires à Mayotte et l'accompagnement des communes par l'Etat en vue de la construction et la rénovation des équipements scolaires
- ❖ La restauration scolaire à Mayotte
- ❖ Le soutien à Christiane Taubira victime de racisme
- ❖ L'orpaillage clandestin et le pillage des ressources halieutiques
- ❖ L'avenir de la politique de la ville dans les Outre Mer

### **La parole aux présidents d'associations de maires**

- ❖ La participation des communes de Nouvelle-Calédonie aux travaux de l'ACCD'OM (Nouvelle-Calédonie)
- ❖ Les échanges sur nos différences et sur nos convergences : thématiques climatiques, budgétaire et financière (Martinique)
- ❖ La dégradation de la situation économique et financière de la Polynésie française liée à la conjoncture économique et à l'instabilité politique. La recherche de solution adaptée à son territoire : le principe de réalité (Polynésie française)
- ❖ La satisfaction d'être membre de l'ACCD'OM : le militantisme au service d'une cause commune (Mayotte)